


Bon No: 001255055	1ere Gachée: 07:07 (1) Quantité: 6.00 m3	Date: 12/03/2026 référence commande(2):	bas2603120209	Zone: TRANSPORT ZOI		
client: 9952 chantier: 9952001	EVIDENCE BOIS DIVERS		RUE CALMETTE GUERIN 59273 Fretin	Véhicule: 135 TRANSPORT SAN 147 LOIC		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE	température: TEMPERATURE : 6° vitesse du vent: validité:	
06:21				00:00	 XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
31	BPS NF EN 206/CN		XF1	0.40	S 3	6
ciment(type et classe)			Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)	
CEM I 52.5 N CE NF				0	25/30	
appellation commerciale C 25/30 2/6						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE METRE CUBE POMPEE 23/28ML FORFAIT POMPE 24/28 ML CONTRIB ENVIRONNEMENTALE CONTRIB CARBONNE REP					NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN